



## Probleme lier a une amende pour graffiti

Par **shambcp**, le **02/12/2013** à **22:04**

bonjour a tous,

j'ai eu un soucis en date du 3 janvier 2013 pour degradations par inscription sur la vitrine du tourniquet d'un celebre hypermarcher.

j'ai reconnue les faits devant le delegué du procureur,qui suite a cela m'a proposé une composition pénale,me condamnant a verser une amende en timbre fiscaux,que j'ai bien sure regler dans les délais!4 mois plus tard je reçoit un courrier en recommandé du ministere de l'ecologie...cette lettre me dit:

suite a des degradations par inscriptions sur 2 ouvrages publics de la RN19 et de la RD438 vous avez ete condamné par le tribunal de grande instance a payer une amende dont vous vous etes acquitté le jour de l'audience.

cependant,vous restez redevable des frais de remise en etat des ouvrage publics a savoir la somme de...je vous passe les details!avec cette lettre j'ai un recapitulatif des depence engagées pour le compte d'un tiers (ou il est notifier:auteur des faits inconnus pour l'instant!!!) la ou j'ai un probleme c'est que ces incidents ne concernent en rien mon affaire de degradation (tag sur une vitrine effacer en 5 minutes avec du detergeant!!),non la on me parle de 2 murs graffiter sur une route departemental et national ou je n'ai jamais mis les pieds et leur date des faits ne correspond nulement avec mon affaire!!

je ne sais plus vers qui me tourné ni quoi faire car on me menace de recouvrement forcé assorti de frais de commandemen!!de plus sur leur courrier il n'y a aucun moyens de joindre ces gens!!SVP quelqun aurais t il une solution merci d'avance